



RÉFORME DES RETRAITES

UNE GRÈVE FÉMINISTE CONTRE UNE RÉFORME SEXISTE !

Non, les femmes ne seront pas les grandes gagnantes de cette réforme des retraites... Bien au contraire !

Les inégalités salariales, les écarts de rémunération et d'évolution de carrière entre les femmes et les hommes ont déjà une répercussion sur les retraites.

Le projet du gouvernement va encore aggraver les conséquences de ces inégalités !

STOP À LA FABRIQUE DU MENSONGE !

Sur les salaires et les rémunérations

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n'est pas un supplément d'âme, et il ne suffit pas d'une bonne note à l'index égalité salariale pour en faire une vérité !

En effet, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à la SNCF comme dans les autres entreprises ferroviaires demeurent, malgré les discours des premiers dirigeants et les affichages médiatiques.

À la SNCF, en 2021, les écarts étaient de - 7 % à la qualification A (classe 1), - 8 % à la qualification D (classe 4), - 5 % à la qualification F (classe 6), - 13 % chez les TA et - 12 % chez les TB ; pour les contractuels, les écarts sont également importants.

D'ailleurs, plus on monte dans les niveaux de rémunération, moins les femmes sont représentées.

En proportion des effectifs, il y a davantage de femmes dans les tranches de rémunération inférieures à 2 500 euros mensuels brut et davantage d'hommes dans les tranches supérieures à 2 500 euros mensuels brut.

Sur les déroulements de carrière

Le plafond et les parois de verre demeurent et maintiennent toujours la ségrégation professionnelle : femmes et hommes n'occupent toujours pas les mêmes emplois.

Le plancher collant, de la plus basse des classes à la plus haute, entrave toujours les possibilités de déroulement de carrière.

Par exemple, en 2021, à la SNCF, la part des femmes de la qualification C (classe 3) promues à la qualification supérieure n'est que de 17,5 %, alors qu'elles représentaient 20,6 % des effectifs sur la qualification C (classe 3).



L'accord Classifications-Rémunérations, auquel la CGT continue de s'opposer, entérine toutes les discriminations salariales entre les femmes et les hommes, les accentue et les érige en principe !

L'arbitraire du gré à gré, les biais de genre au recrutement et tout au long des carrières, la non-reconnaissance des diplômes, la suppression des examens internes et la cooptation par affinités..., **tout est réuni pour favoriser le dumping social par les inégalités, et plus particulièrement entre les femmes et les hommes !**

Sur la retraite des femmes

À ces inégalités professionnelles et de salaires tout au long de la carrière s'ajoute la charge familiale, qui continue de peser essentiellement sur les femmes, avec des carrières hachées, des temps d'interruption et/ou du temps partiel.

Cela a des répercussions sur leur niveau de retraite et sur la possibilité d'atteindre la durée de cotisation nécessaire à une pension complète.

En 2021, la moyenne de pension annuelle d'un cheminot au statut se montait à 29 897 euros, alors que, pour une cheminote, elle était de seulement 26 308 euros, soit 12 % d'écart pour un départ au même âge !

33 % des cheminot·e·s du régime spécial ont fait valoir leur droit à la retraite sans avoir le nombre de trimestres requis pour une carrière complète en 2021.

Le projet d'un minimum de pension porté à 1 200 euros affiché par la Première ministre ne concernera que très peu de pensionné·e·s cheminot·e·s.

Reculer l'âge d'ouverture des droits et augmenter le nombre d'annuités pour une carrière complète conduirait à réduire les pensions des cheminots et des cheminotes !

Au lieu de sanctionner les entreprises qui discriminent, au lieu d'augmenter les salaires et les pensions, ce gouvernement veut imposer une réforme des retraites violente et injuste, alors que mettre fin, dans toutes les entreprises, aux inégalités salariales entre les femmes et les hommes permettrait de dégager 5,5 milliards d'euros de cotisations supplémentaires tout en augmentant le montant des pensions.

Agir avec la CGT pour une retraite digne et juste pour tous !

La CGT rejette tout recul de l'âge de départ et tout allongement de durée de cotisations.

La CGT revendique notamment :

- une véritable égalité salariale et de rémunération dès l'embauche, reconnaissant les diplômes et l'expérience acquise tout au long de la carrière ;
- un déroulement de carrière sans discrimination de sexe, ni d'âge ;
- une retraite à 50 ans pour les cheminot·e·s exerçant des métiers à pénibilité, et à 55 ans pour tous les autres cheminot·e·s ;
- le renforcement des droits familiaux dans et hors de l'entreprise ;
- pas de pension inférieure au Smic revendiqué par la CGT (2 000 euros).

**POUR NOS RETRAITES,
POUR NOS SALAIRES,
POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE,
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE
À PARTIR DU 7 MARS !**

